

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DJS 143 Subvention (2.000 euros) et convention annuelle d'objectifs avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant dans la région parisienne.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à l'association Centre d'Action Sociale Protestant dans la région parisienne ;

Vu l'avis du conseil du 2^e arrondissement, en date du 19 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant dans la région parisienne, domiciliée 20, rue Santerre (12^e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Centre d'Action Sociale Protestant dans la région parisienne (48161 / 2018_05714), pour son action « Des mercredis en images » à l'Espace Public Numérique du centre social La Clairière, dans le 2^e arrondissement.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 65, nature 65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO